



Valence, le 28 novembre 2023

Florimond GUIMARD et Thomas FERREZ
Co-secrétaires départementaux
de la FSU-SNUipp de la Drôme

A

Monsieur l'IA-DASEN de la Drôme

Objet : dépôt d'une alerte sociale

Monsieur l'IA-DASEN,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20/08/2008, nous vous notifions par la présente les motifs qui nous conduisent à déposer une alerte sociale préalable au dépôt d'un préavis de grève départemental pour les personnels enseignant·es du 1^{er} degré, les accompagnant·es des élèves en situation de handicap (AESH) et les psychologues de l'Éducation nationale, exerçant dans les écoles, les établissements scolaires et les établissements spécialisés de la Drôme à compter du mardi 12 décembre 2023 jusqu'au 31 mars 2024 inclus.

Voici les 3 motifs qui nous amènent à déposer cette alerte sociale :

Conditions de travail

Les agent·es de l'éducation nationale subissent une évolution du métier et des conditions de travail dégradées. Le nombre de démissions et les demandes de rupture conventionnelle augmentent de manière significative. Les enquêtes nationales successives montrent un climat détérioré. Ces métiers ne sont plus attractifs.

Ecole inclusive sans moyens, dégradation des relations au travail, manque de personnels, injonctions ministérielles... les signalements inscrits dans les RSST explosent sans que l'institution n'apporte de réponse à la hauteur des difficultés rencontrées par les élèves comme par les personnels.

Les équipes, sans formation spécifique, sont laissées seules pour trouver des solutions.

A l'opposé de cette situation, il est nécessaire :

- d'acter des moyens supplémentaires pour l'Ecole, permettant de travailler dans des conditions sereines (effectifs réduits / RASED / remplaçant·es / AESH / enseignant·es supplémentaires / aide administrative à la direction d'école...)
- d'avoir une hiérarchie en phase, en soutien, en confiance avec les équipes (fin des injonctions permanentes menant à la perte de sens du métier, stop aux tâches chronophages et bureaucratiques...)

Dans l'immédiat, la FSU-SNUipp26 réclame des décisions urgentes :

- contre les restrictions des droits des personnels (temps partiels, formation, remboursement de frais, autorisation d'absence, mobilité, disponibilité, détachement, rupture conventionnelle...) et des droits syndicaux (participation aux stages...).
- pour l'amélioration des conditions de travail des AESH (sur-mutualisation, postes fractionnés...)
- fin des formations/réunions imposées hors temps de travail qui débordent des 108h, notamment celles concernant la direction d'école.
- la transmission systématique aux représentants syndicaux de la FS-SSCT (Formation Spécialisée en matière de Santé Sécurité et Conditions de Travail) de toutes les fiches SST (santé sécurité au travail) et DGI (danger grave et imminent) reçues ainsi que les réponses apportées par l'Administration aux personnel.

Inclusion des élèves en situation de handicap / gestion des EBEP (élèves à besoins éducatifs particuliers)

Si la loi de 2005 a souhaité une amélioration de la prise en compte des élèves en situation de handicap, cette ambition ne s'est pas accompagnée des moyens suffisants. Les équipes se retrouvent trop souvent seules et sans formation pour gérer comme elles le peuvent l'inclusion des élèves en situation de handicap et/ou la scolarisation d'élèves au comportement hautement perturbateur.

La FSU-SNUipp26 demande :

- Une augmentation du nombre de places dans les établissements et dispositifs spécialisés qui permette d'assurer le respect des orientations.
- Un chiffrage précis et régulier des élèves en attente d'orientation en établissements et dispositifs spécialisés.
- Le nombre d'élèves ayant une notification d'accompagnement AESH et qui n'en bénéficient pas ou partiellement.
- Une baisse significative des effectifs dans les classes accueillant des élèves en inclusion.
- Un état des lieux des postes et de leur occupation dans l'enseignement spécialisé.
- Une formation continue de qualité sur le handicap pour tous les personnels ; des départs en formation CAPPEI et en stages MIN à la hauteur des enjeux.
- L'arrêt de l'externalisation hors E.N. de la prise en charge des EBEP (pôle ressources, associations...).
- L'augmentation du nombre d'enseignant-es spécialisé-es, enseignant-es UPE2A, PsyEN, infirmières et médecins scolaires, enseignant-es référent-es, enseignant-es surnuméraires.
- Une brigade de remplacement AESH.

Dialogue social départemental

Depuis quelques années et notamment depuis la loi de transformation de la fonction publique, le dialogue social entre la DSDEN et les délégué-es du personnel se dégrade.

Pourtant, si les sujets de gestion collective ont été retirés des attributions des CAPD, rien n'interdit les échanges à ce sujet sous forme de groupes de travail paritaires départementaux afin d'améliorer le respect des droits des agent-es.

La FSU-SNUipp demande la communication de tous les documents nécessaires au travail des représentant-es des personnels. Elle réclame en particulier depuis la rentrée 2023 une transparence sur la mise en place du « Pacte enseignant » : nombre total de missions, répartition, nombre de personnels engagés dans le dispositif par circonscription, nombre de missions par agent-es...

Elle demande également la publication par l'administration de barèmes du mouvement intra départemental permettant aux personnels de mieux se projeter et de cibler leurs vœux ainsi que ceux concernant le passage à la hors classe ou à la classe exceptionnelle (dernier-es promu-es).

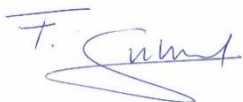
Elle demande à stopper la recrudescence du recours aux postes à profil qui met à mal l'équité et la transparence dans les opérations du Mouvement départemental ni ne garantit une amélioration du service d'Education en direction des élèves.

En application du décret n°2008-1246 du 1^{er}/12/2008, nous vous demandons d'organiser, sous trois jours, une négociation préalable dans les huit prochains jours.

Nous vous prions de croire, Monsieur le DASEN, en notre attachement au service public d'éducation.

Pour la FSU-SNUipp26, les co-secrétaires départementaux

Florimond GUIMARD



Thomas FERREZ

